

dinaire. En attendant qu'on sache quel en sera l'objet, nous dirons que le Bureau de la Guerre a envoyé des ordres aux Intendans des Provinces de faire partir successivement les Milices tirées de chaque Ville de leur département. Qu'il a pareillement envoyé un ordre circulaire aux Commandans des Bataillons des anciennes Milices, pour que l'on tire de chacun de leurs Corps 50. hommes, 4. Capitaines, 2. Sergens, 2. Caporaux & deux Anspeçades, afin de conduire la Milice de la dernière augmentation, par troupes de trois ou quatre cens hommes, à l'Armée de Baviere. C'est-là une précaution de la Cour pour que les nouveaux Miliciens joignent en bon ordre, & ne se mutinent pas. Il y a aussi des ordres du Bureau de la Guerre délivrés pour que 1500. chevaux d'Artillerie soient prêts au premier jour à conduire un train d'Artillerie sur la *Meuse*, où l'on veut assembler une grosse Armée, qui sera commandée par le Maréchal de Noailles. Le même Bureau en a commandé deux mille pour l'Armée de Baviere, qui doivent partir les premiers.

Le Roi de son côté a fait signifier aux Officiers du Régiment des Gardes Françaises, qu'ils aient à ne point délivrer des congés, de six ans à aucun Soldat, & que ces congés n'aient leur effet que pour l'année 1749. Les autres Corps recevront vraisemblablement le même ordre. On croit de plus faire tirer la Milice à *Paris*; que les ordres sont donnés en conséquence, & que le Lieutenant - Général de Police, & plusieurs Commissaires de quartiers y travaillent à un arrangement qui facilitera ce tirage, sans causer le moindre murmure. Par là le Roi auroit un Corps de cinq ou six mille hommes

I.
*Ordres du
Bureau de
la Guerre.*